

CONTRATS EN ALTERNANCE REMUNERATIONS ET AIDES AUX RECRUTEMENTS EN ALTERNANCE

Simulateur sur le [portail alternance](#)

REMUNERATIONS

Contrat Apprentissage	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans*	26 ans et plus*
1ere année	27%	43%	53%	100% 1 554.58€
	419.74 €	668.47 €	823.93 €	
2eme année	39%	51%	61%	
	606.29 €	792.84 €	948.29 €	
3eme année	55%	67%	78%	
	855.02 €	1 041.57 €	1 212,57 €	

% SMIC brut au 1^{er} janvier 2021

*% du SMIC, ou s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant l'année d'exécution du contrat

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

Contrat Professionalisation	Moins 21 ans	21-25 ans	26 ans et plus*
Niveau initial inférieur au Bac pro ou technologique (dont Bac général)	55%	70%	100%
	855,02 €	1 088,21 €	1 554.58 €
Niveau initial égal ou supérieur au Bac pro ou technologique	65%	80%	100%
	1 010.48 €	1 243.66 €	1 554.58 €

% SMIC brut au 1^{er} janvier 2021

* Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle applicable dans l'entreprise

Simulateur rémunération sur www.alternance.emploi.gouv.fr

AIDES A L'EMBAUCHE

Contrat Apprentissage	Moins 11 salariés	11 à 250 salariés	Plus 250 salariés
1) Aide exceptionnelle	✓	✓	✓
2) Aide unique employeurs recrutant en apprentissage	✓	✓	
3) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
4) Réduction générale	✓	✓	✓
5) Déductions fiscales TA	✓	✓	✓
6) Bonus alternant			✓
7) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓

Contrat Professionalisation	Moins 11 salariés	11 à 250 salariés	Plus 250 salariés
1) Aide exceptionnelle	✓	✓	✓
2) Aide Pôle Emploi DE+26 ans	✓	✓	✓
3) Aide Pôle Emploi DE+45 ans	✓	✓	✓
4) Réduction générale	✓	✓	✓
5) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
6) Bonus alternant			✓
7) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓
8) Aide Emplois Francs	✓	✓	✓
9) Aide Région Bourgogne Franche-Comté	✓	✓	✓

1) Aide exceptionnelle recrutement d'un alternant

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage>

Aide de 5 000€ (alternant mineur) ou 8 000€ (alternant majeur)

- Pour tout contrat signé jusqu'au 31/12/21
- Concerne tous les niveaux de formation du CAP au Master
- Pour tous les apprentis, y compris sportifs haut niveau et TH >29 ans et salariés qui suspendent leur CDI
- Soumise à conditions pour entreprises +250 salariés
- Versement mensuel par l'ASP, la demande d'aide est automatique.

2) Aide unique employeurs qui recrutent en apprentissage pour préparer un diplôme inférieur ou égal au Bac

1^{ère} année exécution contrat : remplacée par l'Aide exceptionnelle recrutement alternant

2^{ème} année exécution contrat : 2 000€ maximum

3^{ème} et 4^{ème} années du contrat : 1 200€ maximum

- versement par l'ASP chaque mois. La demande d'aide est automatique

3) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs

1) Aide exceptionnelle recrutement d'un alternant

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage>

Aide de 5 000€ (alternant mineur) ou 8 000€ (alternant majeur)

- Pour tout contrat signé jusqu'au 31/12/21
- Uniquement pour les alternants de -30 ans
- Concerne tous les CQP, titres et diplômes jusqu'au niveau 7 (BAC+5)
- Soumise à conditions pour entreprises +250 salariés
- Versement mensuel par l'ASP après envoi du bulletin salaire.

2) Aide Pôle Emploi DE +26 ans 2 000 € maximum

- Aide cumulable avec l'aide exceptionnelle recrutement alternant
- Versement en 2 fois
- Pas de licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionalisation](#)

3) Aide Pôle Emploi DE+45 ans 2 000€ maximum

- Versement en 2 fois après 10^{ème} mois contrat
- Pas licenciement économique dans les 6 mois
- Demande à PE dans les 3 mois suivant signature contrat
- [formulaire Aide contrat de professionalisation](#)

Contrat Apprentissage (suite)

4) Réduction générale des charges sociales

- informations sur le [site URSSAF](#)

5) Déductions de la Taxe Apprentissage

- la créance « alternants » pour les entreprises de 250 salariés et plus accueillant plus de 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle
- dons en nature

6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)

- demandez une simulation à votre conseiller

7) Aide AGEFIPH à l'embauche de **3 000€ maximum**

- aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.
- demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.
- [informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

A noter : des aides au maintien dans l'emploi et au surcoût des équipements spécifiques sont mises en place depuis le début de la crise COVID. <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/lagefiph-prolonge-les-aides-exceptionnelles-destination-des-employeurs-jusquau>

Contrat Professionnalisation (suite)

4) Réduction générale des charges sociales

- informations sur le [site URSSAF](#)

5) Absence de prise en compte dans le calcul des effectifs jusqu'au terme du contrat s'il a été conclu pour une durée déterminée, ou jusqu'à la fin de l'action de professionnalisation lorsque le contrat est à durée indéterminée.

6) Bonus alternant pour entreprises employant plus de 5% d'alternants (CA/CP/VIE/CIFRE)

- demandez une simulation à votre conseiller

7) Aide AGEFIPH à l'embauche de **4 000€ maximum**

- aide cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi et à l'insertion professionnelle délivrées par l'Etat.
- demande à adresser à la Délégation régionale Agefiph dont dépend l'entreprise.
- [informations et accès au formulaire d'intervention Agefiph](#)

A noter : des aides au maintien dans l'emploi et au surcoût des équipements spécifiques sont mises en place depuis le début de la crise COVID. <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/lagefiph-prolonge-les-aides-exceptionnelles-destination-des-employeurs-jusquau>

8) Aide Emplois Francs (Emplois Francs prolongés jusqu'au 31.12.21)

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dicom_qr_emplois_francs_2020.pdf

- embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un jeune suivi par une mission locale ou DE inscrit à Pôle Emploi résidant dans un [quartier prioritaire de la politique de la ville \(QPV\)](#).
- aide variable selon le temps passé en entreprise, la durée du contrat et la nature du contrat.
Jusqu'au 31 mars 2021 : Aide plafonnée à 17 000€ pour une embauche en CDI ou 8 000€ pour une embauche en CDD
A partir du 1er avril 2021 : Aide plafonnée à 15 000€ pour une embauche en CDI ou 5 000€ pour une embauche en CDD
- demande à adresser à Pôle Emploi dans les 3 mois suivant la signature du contrat
- [formulaire Aide Emplois Francs](#)

9) Aide de la Région Bourgogne Franche-Comté

- **Aide comprise entre 1 000€ et 2 000€** pour les entreprises de Bourgogne Franche-Comté qui embauchent en contrat de professionnalisation CDI.
- Il appartient à l'OPCO d'adresser à la Direction de la formation professionnelle une proposition de prise en compte du contrat au titre de l'appui régional formation emploi.
- [informations](#)

AUTRES AIDES

Des aides à la mobilité et à l'achat de matériel peuvent être allouées pour les apprentis ou sollicitées auprès des missions locales et de Pôle Emploi pour les contrats de professionnalisation.